



Reclaim™ II Herbicide

Range & Pasture

GROUP	4	HERBICIDE
GROUP	2	HERBICIDE

Reclaim II Herbicide provides extended control of western snowberry (buckbrush), prairie wild rose, shrubby cinquefoil, silverberry (wolf willow), Canada thistle, dandelion, pasture sage (fringed sage) and prairie sage in rangeland and permanent pasture.

COMMERCIAL

READ THE LABEL AND BOOKLET BEFORE USING
KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN

This co-package contains:

Reclaim II A Herbicide

REGISTRATION NO. 30062 PEST CONTROL PRODUCTS ACT

ACTIVE INGREDIENT: Aminopyralid, present as potassium salt

52.50%

Metsulfuron-methyl

9.45%

Warning, contains the allergen sulfites

Wettable granules

Reclaim II B Herbicide

REGISTRATION NO. 30063 PEST CONTROL PRODUCTS ACT

ACTIVE INGREDIENT: 2,4-D, present as 2-ethylhexyl ester:

660 g /L

Emulsifiable concentrate



POISON

**WARNING – EYE AND SKIN IRRITANT
POTENTIAL SKIN SENSITIZER**

NET CONTENTS: Reclaim II A Herbicide 0.1 kg - 450 kg
Reclaim II B Herbicide 1 L – 450 L

Corteva Agriscience Canada Company

Suite 240, 115 Quarry Park Rd. SE

Calgary, AB

T2C 5G9

1-800-667-3852

™ Trademark of Corteva Agriscience and its affiliated companies.

PRECAUTIONS

KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN

Causes skin irritation. DO NOT get on skin. Harmful if swallowed. Potential skin sensitizer. May irritate eyes. Avoid contact with eyes.

Worker reentry – Do not enter or allow worker entry to treated areas during the restricted entry interval (REI) of 12 hours.

PROTECTIVE CLOTHING AND EQUIPMENT

All with Groundboom and Aerial Equipment

- During mixing, loading, applying, clean-up and repair, wear coveralls over a long-sleeved shirt, long pants, chemical-resistant gloves, socks, and shoes. Rinse gloves before removal.
- Gloves are not required during application when the applicator is in an enclosed tractor or enclosed airplane cockpit.
- No human flaggers permitted.

Application Using Handheld Equipment

- During mixing, loading, applying, clean-up and repair, wear coveralls over a long-sleeved shirt, long pants, chemical-resistant gloves, socks, and shoes.
- Refer to Directions for Use section for use-specific application equipment that may be required.
- For applications using mechanically-pressurized handguns:
 - Mixers/loaders/applicators must also wear a respirator if they will be handling more than 7.6 L of Reclaim II B Herbicide per day.
 - DO NOT handle more than 12.1 L of Reclaim II B Herbicide per day.

Refer to Directions for Use section for any additional requirements.

MIXING

Transfer System

For containers larger than 20 L, use a transfer system that avoids open pouring when transferring the liquid concentrate from such containers into the spray tank.

When handling more than 400 L of Reclaim II B Herbicide per day, workers must also use a closed system.

SPRAY DRIFT PRECAUTIONS

Apply only when the potential for drift to areas of human habitation and areas of human activity such as houses, cottages, schools and recreational areas is minimal. Take into consideration wind speed, wind direction, temperature, application equipment and sprayer settings.

OPERATOR USE PRECAUTIONS

- Wear freshly laundered clothing and clean protective equipment daily.
- Rinse gloves before removal.
- Wash hands before eating, drinking, using tobacco or using the toilet.
- If herbicide penetrates clothing remove immediately; then wash thoroughly and put on clean clothing. Throw away clothing and other absorbent materials that have been drenched or heavily contaminated with this product's concentrate.
- After using this product, remove clothing and launder separately, and promptly and thoroughly wash hands and exposed skin with soap and water. Follow manufacturer's instructions for cleaning personal protective clothing and equipment. If no such instructions for washables are provided, use detergent and hot water. Keep and wash personal protective equipment separate from household laundry.
- After work, remove all clothing and shower using soap and water.
- Avoid breathing spray mist.

FIRST AID

Take container, label or product name and Pest Control Product Registration Number with you when seeking medical attention.

If swallowed: Call a poison control centre or doctor immediately for treatment advice. Have a person sip a glass of water if able to swallow. Do not induce vomiting unless told to do so by a poison control centre or doctor. Do not give anything by mouth to an unconscious person.

If on skin or clothing: Take off contaminated clothing. Rinse skin immediately with plenty of water for 15-20 minutes. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

If inhaled: Move person to fresh air. If person is not breathing, call 911 or an ambulance, then give artificial respiration, preferably by mouth-to-mouth, if possible. Call a poison control centre or doctor for further treatment advice.

If in eyes: Hold eye open and rinse slowly and gently with water for 15-20 minutes. Remove contact lenses, if present, after the first 5 minutes, then continue rinsing eye. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

TOXICOLOGICAL INFORMATION

No specific antidote. Employ supportive care. Treatment should be based on judgement of the physician in response to reactions of the patient. This product may cause mild irritation to the eyes. Overexposure to 2,4-D may cause coughing, burning, dizziness or temporary loss of muscle coordination. Other possible effects of overexposure include fatigue, muscle weakness or nausea. Treat symptomatically.

AGRICULTURAL CHEMICAL

Do not ship or store with food, feeds, drugs or clothing.

ENVIRONMENTAL PRECAUTIONS

Toxic to small wild mammals, birds, aquatic organisms and non-target terrestrial plants. Observe spray buffer zones specified under DIRECTIONS FOR USE.

This product demonstrates the properties and characteristics associated with chemicals detected in groundwater. The use of this product in areas where soils are permeable, particularly where the water table is shallow, may result in groundwater contamination.

To reduce runoff from treated areas into aquatic habitats avoid application to areas with a moderate to steep slope, compacted soil, or clay.

Avoid application when heavy rain is forecast.

Contamination of aquatic areas as a result of runoff may be reduced by including a vegetative filter strip between the treated area and the edge of the water body.

STORAGE

To prevent contamination, store this product away from food or feed. This product must be stored away from fertilizers, seeds, insecticides, fungicides or other herbicides intended for use on 2,4-D sensitive crops.

DISPOSAL

Recyclable containers

Do not reuse this container for any purpose. This is a recyclable container, and is to be disposed of at a container collection site. Contact your local distributor/dealer or municipality for the location of the nearest collection site. Before taking the container to the collection site:

1. Triple- or pressure-rinse the empty container. Add the rinsings to the spray mixture in the tank.
2. Make the empty, rinsed container unsuitable for further use.

If there is no container collection site in your area, dispose of the container in accordance with provincial/territorial requirements.

Returnable containers

Do not reuse this container for any purpose. For disposal, this empty container may be returned to the point of purchase (distributor/dealer).

For information on disposal of unused, unwanted product, contact the manufacturer or the provincial/territorial regulatory agency. Contact the manufacturer and the provincial/territorial regulatory agency in case of a spill, and for clean-up of spills.

GENERAL INFORMATION

Reclaim II Herbicide, applied as a post emergent spray, controls annual and perennial broadleaf weeds, invasive plants and shrubs in rangeland and permanent pasture. **Read all precaution statements before using this product.** For more information contact your local Corteva Agriscience Canada Company representative (1-800-667-3852).

For best results, apply Reclaim II Herbicide to plants that are actively growing at time of application.

GENERAL USE PRECAUTIONS

Reclaim II Herbicide is selective and highly active against broadleaf and woody plants. This product is recommended for use on areas where loss of broadleaf forage plants, including legumes, can be tolerated. Injury to or loss of desirable plants may result unless the following precautions are observed. Do not apply or drain or flush equipment on or near desirable vegetation or on areas where their roots may extend or in locations where the chemical may be washed or moved into contact with their roots.

- Do not apply more than 230 grams per hectare of Reclaim II A Herbicide per annual growing season in rangeland and pasture.
- Only one application per growing season is permitted.
- Areas treated for 24 months of control should be treated no more than every second year.
- Apply Reclaim II Herbicide with a recommended surfactant.
- Reclaim II Herbicide cannot be applied on domestic or commercial turf grass.
- Hay cut from treated grass, in the year of application, should only be used on-farm to feed livestock. The manure or compost from animals fed the treated hay should only be used on registered use sites where the loss of broadleaf forage plants, including legumes, can be tolerated. Contact Corteva Agriscience Canada Company for additional information on sensitive broadleaf plant species.

Sensitive Plants

The Reclaim II Herbicide works primarily through uptake by plant foliage and translocation throughout the plant. However, secondary herbicide activity may occur through soil uptake of the aminopyralid component of the Reclaim II Herbicide. Very small amounts of aminopyralid can kill or damage sensitive broadleaf plants. Only spray pastures if injury to existing forage can be tolerated. Care should be taken to avoid spraying desirable broadleaved plants, during both growing and dormant periods.

Avoid application within the drip line (outermost edge of the tree canopy) of desirable coniferous and deciduous trees unless injury can be tolerated. Use special caution when using aminopyralid-based products around species with extensive lateral root systems, shallow rooting species and those that propagate vegetatively through layering.

Clippings or hay from vegetation which has been treated with aminopyralid should not be used for composting or mulching. Aminopyralid residues pass through animals unchanged and are still herbicidally active. The manure from animals grazing treated areas or fed treated hay should not be used around susceptible plants. Do not transfer livestock from treated grazing areas onto broadleaf crop areas without first allowing 3 days of grazing on untreated grass pasture.

Vegetables, flowers, grapes, fruit trees and other desirable plants are sensitive to 2,4-D even in minute quantities. Care should be taken to avoid spraying these types of plants or allowing spray mist to drift onto these plants during both their growing and dormant periods. At higher temperatures, vaporization may cause injury to susceptible plants growing nearby. This product may cause damage to lawns or pastures if applied before the grass is well established. In addition, most legumes may be damaged or killed.

If applying this product using a handheld sprayer, do not directly spray or allow the spray to drift onto ornamentals or gardens.

Do not spray roots of trees and ornamentals.

Tank Mixtures

This product may be tank mixed with a fertilizer, a supplement, or with registered pest control products, whose labels also allow tank mixing, provided the entirety of both labels, including Directions For Use, Precautions, Restrictions, Environmental Precautions, and Spray Buffer Zones are followed for each product. In cases where these requirements differ between the tank mix partner labels, the most restrictive label must be followed. Do not tank mix products containing the same active ingredient unless specifically listed on this label.

In some cases, tank mixing pest control products can result in reduced pesticide efficacy or increased host crop injury. The user should contact Corteva Agriscience Canada Company at 1-800-667-3852 or www.corteva.ca for information before applying any tank mix that is not specifically recommended on this label.

DIRECTIONS FOR USE

READ ALL DIRECTIONS CAREFULLY BEFORE APPLYING. FAILURE TO FOLLOW LABEL INSTRUCTIONS MAY RESULT IN ERRATIC WEED CONTROL.

As this product is not registered for the control of pests in aquatic systems, DO NOT use to control aquatic pests.

DO NOT contaminate irrigation or drinking water suppliers or aquatic habitats by cleaning of equipment or disposal of wastes.

NOTE: Local conditions may affect the use of herbicides. Provincial agricultural authorities issue recommendations to fit local conditions. Be sure that use of this product conforms to all applicable regulations.

Field sprayer application

DO NOT apply during periods of dead calm. Avoid application of this product when winds are gusty.
DO NOT apply with spray droplets smaller than the American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1) coarse classification. Boom height must be 60 cm or less above the crop or ground.

Aerial application

DO NOT apply during periods of dead calm. Avoid application of this product when winds are gusty.
DO NOT apply when wind speed is greater than 16 km/h at flying height at the site of application.
DO NOT apply with spray droplets smaller than the American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1) coarse classification. Reduce drift caused by turbulent wingtip vortices. Nozzle distribution along the spray boom length **MUST NOT** exceed 65% of the wing- or rotorspan.

RANGELAND AND PERMANENT PASTURE

Apply Reclaim II Herbicide to rangeland and permanent pasture when targeted undesirable vegetation is actively growing. Weeds hardened off by drought stress may not be adequately controlled or suppressed and regrowth may occur. Only weeds and shrubs present at the time of application will be controlled*. Weeds and shrubs that emerge following application will not be controlled. Apply using aerial equipment with a minimum of 30 litres spray volume/ha or ground equipment with a minimum of 200 L/ha of total spray volume, that will assure uniform coverage. For better coverage use 50 litres/ha for aerial application. Follow all instructions under Mixing Methods for surfactant requirements and order of mixing.

**APPLICATION RATES
RECLAIM II HERBICIDE – SEASON LONG CONTROL**

Herbicide Rate	Broadleaf Weeds		
Reclaim II A 135 g/ha	absinth wormwood annual sunflower annual sowthistle	field scabious flixweed goat's beard	prickly lettuce prostrate pigweed redroot pigweed
Reclaim II B 1.7 L/ha	ball mustard biennial wormwood bluebur bull thistle burdock Canada fleabane Canada goldenrod Canada thistle chickweed clover cocklebur common groundsel common ragweed common tansy corn spurry cow cockle dandelion dog mustard field bindweed (top growth only) field pepper-grass	green smartweed gumweed hairy galinsoga hawkweed hemp-nettle hedge bindweed hoary cress horse-nettle kochia* lady's-thumb lamb's-quarters musk or nodding thistle narrow-leaved hawk's beard oak-leaved goosefoot oxeye daisy (pre-bud) pasture sage perennial sow-thistle plantain plumeless thistle	Russian knapweed Russian thistle scentless chamomile shepherd's purse spotted knapweed stinkweed stork's bill sweetclover tall buttercup tartary buckwheat tumbleweed vetch volunteer canola western snowberry (buckbrush) wild buckwheat wild mustard wild radish yellow star-thistle
	Shrubs		
	silverberry		

*Non ALS resistant biotypes

Herbicide Rate	Plants Listed Above Plus: Broadleaf Weeds	
Reclaim II A 170 g/ha	cudweed curly dock fireweed	pussy toes Scotch thistle volunteer alfalfa
Reclaim II B 1.7 L/ha	hoary alyssum perennial pepperweed prairie sage	western ragweed wild carrot wild strawberry
	Shrubs	
	shrubby cinquefoil	prairie wild rose

Herbicide Rate	Plants Listed Above Plus: Broadleaf Weeds	
Reclaim II A 200 g/ha	baby's breath black henbane cleavers	rush skeletonweed wild caraway wild parsnip
Reclaim II B 1.7 L/ha		

Herbicide Rate	Plants Listed Above Plus: Broadleaf Weeds	
Reclaim II A 230 g/ha	brown knapweed diffuse knapweed** hound's tongue	orange hawkweed*** purple loosestrife whitetop (hoary cress)
Reclaim II B 1.7 L/ha	Japanese knotweed Mullein	yellow hawkweed***

**Apply Reclaim II A at 230 g/ha + Reclaim II B at 1.7 L/ha when plants are actively growing with the optimum time of application occurring from rosette to the bolting stages of development or in the fall. Plants will be controlled by midsummer and fall application even though plants may not show any changes in form or stature the year of application.

***Apply Reclaim II A at 230 g/ha + Reclaim II B at 1.7 L/ha to plants in the bolting stage of development

RECLAIM II HERBICIDE – CONTROLLED UP TO 12 MONTHS AFTER APPLICATION

Herbicide Rate	Broadleaf Weeds	
Reclaim II A 135 g/ha	Canada thistle* dandelion	scentless chamomile wild strawberry
Reclaim II B 1.7 L/ha		

*Removal of competing vegetation may result in new Canada thistle shoots emerging.

Herbicide Rate	Plants Listed Above Plus: Broadleaf Weeds	
Reclaim II A 170 g/ha	prairie sage	
Reclaim II B 1.7 L/ha	Shrubs	
	shrubby cinquefoil	Western snowberry (buckbrush)
	Weeds suppressed at this rate	
	pasture sage	prairie wild rose

Herbicide Rate	Plants Listed Above Plus: Broadleaf Weeds	
Reclaim II A 200 g/ha	pasture sage	prairie wild rose
Reclaim II B 1.7 L/ha	Shrubs	
	silverberry (wolf willow)	

Herbicide Rate	Plants Listed Above Plus: Broadleaf Weeds	
Reclaim II A 230 g/ha	orange hawkweed*	
Reclaim II B 1.7 L/ha		

*Apply Reclaim II A at 230 g/ha + Reclaim II B at 1.7 L/ha to plants in the bolting stage of development

RECLAIM II HERBICIDE – CONTROLLED UP TO 24 MONTHS AFTER APPLICATION

Herbicide Rate	Broadleaf Weeds	
Reclaim II A 135 g/ha	dandelion	wild strawberry
Reclaim II B 1.7 L/ha		

Herbicide Rate	Plants Listed Above Plus: Broadleaf Weeds	
Reclaim II A 170 g/ha	pasture sage (fringed sage)	
	Weeds suppressed up to 24 months After Application	
Reclaim II B 1.7 L/ha	Canada thistle*	
	Shrubs	
	prairie wild rose	

*Removal of competing vegetation may result in new Canada thistle shoots emerging.

Herbicide Rate	Plants Listed Above Plus: Broadleaf Weeds	
Reclaim II A 200 g/ha	Canada thistle*	
	Shrubs	
Reclaim II B 1.7 L/ha	silverberry (wolf willow) western snowberry (buckbrush)	prairie wild rose

*Removal of competing vegetation may result in new Canada thistle shoots emerging.

Herbicide Rate	Plants Listed Above Plus: Broadleaf Weeds	
Reclaim II A 230 g/ha	prairie sage	
	Shrubs	
Reclaim II B 1.7 L/ha	shrubby cinquefoil	

TANK MIX COMBINATIONS WITH RECLAIM II HERBICIDE

Herbicide Rate	Weeds Controlled and Notes
Reclaim II A 135- 230 g/ha	To be used in Western Canada only.
Reclaim II B 1.7 L/ha +	Refer to the Grazon™ XC Herbicide label for additional weeds controlled. Maximum of one application per year.
Grazon™ XC Herbicide 2.47 L/ha	<p>TANK-MIX SPECIFIC PRECAUTIONS AND RESTRICTIONS:</p> <ul style="list-style-type: none"> • During mixing, loading, applying, clean-up and repair, wear coveralls over a long-sleeved shirt, long pants, chemical-resistant gloves, socks, and shoes. Protective eyewear (goggles or face shield) is also required when mixing and loading. • For applications using mechanically-pressurized handguns: <ul style="list-style-type: none"> ○ Mixers/loaders/applicators must also wear a respirator if they will be handling more than 5 kg a.e. of 2,4-D per day. ○ DO NOT handle more than 8 kg a.e. of 2,4-D per day.

Preharvest/Grazing Intervals

- There is no restriction on livestock (except lactating dairy animals) grazing in treated areas.
- Do not permit lactating dairy animals to graze fields within 7 days after application.
- Do not harvest forage or cut hay within 30 days after application.
- Withdraw meat animals from treated fields at least 3 days before slaughter.
- Allow 3 days of grazing on an untreated pasture (or feed untreated hay) before transferring livestock to areas where sensitive broadleaf crops may be grown.

MIXING METHODS

If Reclaim II B is exposed to temperatures below -20°C, it should be warmed to at least 5°C and mixed thoroughly before using.

Mixing with Water

1. Fill the spray tank 3/4 full of clean water
2. Add the required amount of Reclaim II A Herbicide with the agitation running. Pre-slurrying with water may be necessary where there is little or no agitation or an injection system is being used or where herbicide is first added to a tank other than the spray tank.
3. Add the required amount of Reclaim II B Herbicide with the agitation running.
4. Add the recommended surfactant (such as Gateway Adjuvant, AG-SURF, AGRAL 90 or CITOWETT PLUS) at 0.2% v/v or 2 litres per 1000 litres of spray solution
5. Add antifoaming agent, if required.

APPLICATION METHODS

INVASIVE PLANT MANAGEMENT

Invasive Plant Management Practices

The Reclaim II Herbicide can be applied postemergence as a broadcast spray or as a spot/strip application to control invasive plants. Post emergence applications should be made before bud stage or early flowering, unless otherwise specified. Best results are obtained when the spray volume is sufficient to provide uniform coverage of treated plants. For optimum uptake and translocation of the herbicide, avoid mowing, haying, shredding or disturbing treated areas for at least 7 days following application.

The Reclaim II Herbicide can be an important component of integrated vegetation management programs designed to restore desired plant communities. To maximize and extend the benefits of weed control provided by the Reclaim II Herbicide, it is important that other vegetation management practices, including proper grazing management, fertilization, prescribed fire, mechanical mowing, hand-pulling, bio control and other methods, be used in appropriate sequences and combinations to further alleviate the adverse effects of invasive plants on desirable plant species and to promote development of desired plant communities. Consult local agriculture and land management resource specialists and/or invasive plant councils. These organizations can provide guidance on best management practices and the development of integrated vegetation management programs. Rapid response to the early detection of new invasive plants is a key invasive plant management strategy. Containment, eradication and control are essential for the management of spreading and established invasive plants.

Rangeland and Pasture Areas

Make only one application per year for control of invasive plants. For best results, invasive plants should be treated when they are actively growing and under conditions favourable for growth. The Reclaim II Herbicide also provides preemergence control of germinating seeds and control of emerged seedlings of susceptible plants following application.

To reduce the spread of invasive plants, it is important to treat identified invasive plants in the target area while observing required spray buffer zones for broadcast applications. Return when the wind is blowing from the opposite direction to complete spraying the targeted plant population.

Individual Plant or Spot/Strip Applications

An important component of Invasive Plant Management programs is early detection and eradication. The instructions for individual plant or spot or strip applications can be used to stop the spread of invasive plants. This is particularly important in riparian areas, where spot application is preferable to broadcast treatment. Use the mixing charts and directions listed under the APPLICATION METHODS section below to mix Reclaim II A and Reclaim II B with enough water to make the correct amount of spray solution. Use equipment designed for individual plant or spot/strip applications, such as a backpack sprayer or hose and handgun, to spray susceptible invasive plants. Thoroughly and uniformly wet the foliage of all target plants but not to the point of runoff. Direct spray away from aquatic habitats and non-target terrestrial plants.

Mixing Chart

Reclaim II A Herbicide	Reclaim II B Herbicide	Surfactant*	Spray Solution (water and herbicide)
2 – 2.3 grams	14.5 – 17 mL	20 mL	10 litres
20 – 23 grams	145 – 170 mL	200 mL	100 litres
200 – 230 grams	1450 – 1700 mL	2000 mL	1000 litres

* Recommended surfactant such as Gateway Adjuvant, Ag-Surf, Agral 90 or Citowett Plus.

Use the higher rate in the rate range when growing conditions are less than favourable or when the plant foliage is tall and dense.

Broadcast Treatment (Ground and Aerial Applications)

Applications of Reclaim II Herbicide may be made once grasses are well-established (have developed a good secondary root system and show good vigour).

(1) Ground Application

Using ground equipment, apply Reclaim II Herbicide as a broadcast treatment to control listed broadleaf weeds, invasive plants and shrubs. Apply Reclaim II Herbicide at the recommended rates in a minimum of 200 L/ha of total spray volume. Use the best available application strategies which minimize off-site drift, including meteorological conditions (e.g., wind directions, low wind speed) and spray equipment (e.g., coarse droplet sizes, minimizing height above canopy), should be used. Follow all instructions under Mixing Methods for surfactant requirements and order of mixing.

(2) Aerial Application

Use Reclaim II Herbicide as a broadcast treatment by air to control listed broadleaf weeds, invasive plants and shrubs. Apply Reclaim II Herbicide at the recommended rates in a minimum spray volume of 30 L/ha by air. For better coverage use 50 litres/ha. Use the best available application strategies which minimize off-site drift, including meteorological conditions (e.g., wind directions, low wind speed) and spray equipment (e.g., coarse droplet sizes, minimizing height above canopy), should be used. Follow all instructions under Mixing Methods for surfactant requirements and order of mixing.

Apply only by fixed-wing or rotary aircraft equipment which has been functionally and operationally calibrated for the atmospheric conditions of the area and the application rates and conditions of this label.

Label rates, conditions and precautions are product specific. Read and understand the entire label before opening this product. Apply only at the rate recommended for aerial application on this label. Where no rate for aerial application appears for the specific use, this product cannot be applied by any type of aerial equipment.

Ensure uniform application. To avoid streaked, uneven or overlapped application, use appropriate swath marking devices.

Use Precautions

Apply only when meteorological conditions at the treatment site allow for complete and even coverage. Apply only under conditions of good practice specific to aerial application as outlined in the National Aerial Pesticides Application Manual, developed by the Federal/Provincial/Territorial Committee on Pest Management and Pesticides.

Operator Precautions

Do not allow the pilot to mix chemicals to be loaded onto the aircraft. Loading of premixed chemicals with a closed system is permitted. Do not use human flaggers.

It is desirable that the pilot have communication capabilities at each treatment site at the time of application.

The mixer/loaders must wear chemical resistant gloves, coveralls and goggles or face shield during mixing/loading, cleanup and repair. Follow the more stringent label precautions in cases where the operator precautions exceed the generic label recommendations on the existing ground boom label.

All personnel on the job site must wash hands and face thoroughly before eating and drinking. Protective clothing should be laundered regularly.

Product Specific Precautions

Read and understand the entire label before opening this product. If you have questions, call the manufacturer at 1-800-667-3852 or obtain technical advice from the distributor or your provincial agricultural representative. Application of this specific product must meet and/or conform to the following: Volume: Apply Reclaim II Herbicide at the recommended rates in a minimum spray volume of 30 L/ha by air. For better coverage use 50 litres/ha.

Avoid spray drift at the application site. The interaction of many equipment-and-weather-related factors determine the potential for spray drift. Users are responsible for considering all these factors when making decisions.

The following drift management requirements must be followed to avoid off-target drift movement from aerial applications:

1. The distance of the outer most operating nozzles on the boom must not exceed 75% of the length of the wingspan or rotor.
2. Nozzles must always point backward parallel with the air stream and never be pointed downwards more than 45 degrees.

Sprayer Clean-Out Instructions

To avoid injury to desirable plants, thoroughly clean equipment used to apply this product before re-use or using it to apply other chemicals.

1. Immediately after spraying, completely drain the sprayer tank. Any contamination on the outside of the spraying equipment should be removed by washing with clean water.
2. First rinse:
 - Spray the inside of tank with clean water and fill the sprayer with at least one tenth of the spray tank volume.
 - Agitate and circulate for 15 minutes, and flush through booms and hoses.
 - Remove end caps or open ball valves on the ends of each boom section, and flush solution through the boom ends to ensure there is no spray solution trapped between the boom end and the nozzles.
 - Drain tank completely.
3. Second rinse:
 - Fill the tank with clean water.
 - Add All Clear Spray Tank Decontaminator, or Clean-Out Spray Tank Cleaner, or 1 L of household ammonia (containing a minimum of 3 % ammonia) per 100 L of water, or similar tank cleaning agent as per manufacturer's recommendations while filling the tank with clean water.
 - Agitate and then flush the boom and hoses with the cleaning solution. Top up with water making sure the tank is completely full. Allow to stand for 15 minutes with agitation. Flush the solution out of the spray tank through the spray booms. Remove end caps or open ball valves on the ends of each boom section, and flush solution through the boom ends to ensure there is no spray solution trapped between the boom end and the nozzles.
 - If possible, let the solution stand in the sprayer tank and booms for an extended period of time, overnight if possible.

- After flushing the boom and hoses, drain tank completely.
 - Remove nozzles and screens and clean separately with a cleaning agent or an ammonia solution (100 mL in 10 L water).
4. Third rinse:
- Rinse the tank with clean water and flush through the boom and hoses using at least one tenth of the spray tank volume.
 - Remove end caps or open ball valves on the ends of each boom section, and flush solution through the boom ends to ensure there is no spray solution trapped between the boom end and the nozzles.
 - Drain tank completely.

Do not use ammonia with chlorine bleach. Using ammonia with chlorine bleach will release a gas with a musty odour which may cause eye, nose, throat and lung irritation. Do not clean equipment in an enclosed area.

SPRAY BUFFER ZONES

A spray buffer zone is NOT required for:

- uses with hand-held application equipment permitted on this label.

The spray buffer zones specified in the table below are required between the point of direct application and the closest downwind edge of sensitive terrestrial habitats (such as grasslands, forested areas, shelter belts, woodlots, hedgerows, riparian areas and shrublands) and sensitive freshwater habitats (such as lakes, rivers, sloughs, ponds, prairie potholes, creeks, marshes, streams, reservoirs and wetlands).

Method of application	Crop		Spray Buffer Zones (metres) Required for the Protection of:	
			Freshwater Habitat	Terrestrial habitat
Field sprayer	Permanent pasture and rangeland		10	15
Aerial	Permanent pasture and rangeland	Fixed wing (coarse)	175	750
		Rotary wing (coarse)	150	650
		Fixed wing (coarse to very coarse)	125	475
		Rotary wing (coarse to very coarse)	100	325
		Fixed wing (very coarse)	100	375
		Rotary wing (very coarse)	90	225
		Fixed wing (very coarse to extremely coarse)	80	250
		Rotary wing (very coarse to extremely coarse)	70	175

When tank mixes are permitted, consult the labels of the tank-mix partners and observe the largest (most restrictive) spray buffer zone of the products involved in the tank mixture and apply using the coarsest spray (ASAE) category indicated on the labels for those tank mix partners.

The spray buffer zones for this product can be modified based on weather conditions and spray equipment configuration by accessing the Spray Buffer Zone Calculator on the Pesticides portion of the Canada.ca website.

RESISTANCE MANAGEMENT RECOMMENDATIONS

For resistance management, please note that Reclaim II Herbicide contains Group 2 and Group 4 herbicides. Any weed population may contain or develop plants naturally resistant to Reclaim II Herbicide or other Group 2 and/or Group 4 herbicides. The resistant biotypes may dominate the weed population if these herbicides are used repeatedly in the same area. Other resistance mechanisms that are not linked to site of action, but specific for individual chemicals, such as enhanced metabolism, may also exist. Appropriate resistance-management strategies should be followed.

To delay herbicide resistance:

- Where possible, rotate the use of Reclaim II Herbicide or other Group 2 and/or 4 herbicides within a growing season (sequence) or among growing seasons with different herbicide groups that control the same weeds in a field.
- Use tank mixtures with herbicides from a different group when such use is permitted. To delay resistance, the less resistance-prone partner should control the target weed(s) as effectively as the more resistance-prone partner.
- Herbicide use should be based on an integrated weed management program that includes scouting, historical information related to herbicide use and crop rotation, and considers tillage (or other mechanical control methods), cultural (for example, higher crop seeding rates; precision fertilizer application method and timing to favour the crop and not the weeds), biological (weed-competitive crops or varieties) and other management practices.
- Monitor weed populations after herbicide application for signs of resistance development (for example, only one weed species on the herbicide label not controlled). If resistance is suspected, prevent weed seed production in the affected area if possible by an alternative herbicide from a different group. Prevent movement of resistant weed seeds to other fields by cleaning harvesting and tillage equipment when moving between fields, and planting clean seed.
- Have suspected resistant weed seeds tested by a qualified laboratory to confirm resistance and identify alternative herbicide options.
- Contact your local extension specialist or certified crop advisors for any additional pesticide resistance-management and/or integrated weed-management recommendations for specific crops and weed biotypes.
- For further information or to report suspected resistance, contact Corteva Agriscience Canada Company at 1-800-667-3852 or at www.corteva.ca.

NOTICE TO USER: This pest control product is to be used only in accordance with the directions on the label. It is an offence under the *Pest Control Products Act* to use this product in a way that is inconsistent with the directions on the label. The user assumes the risk to persons or property that arises from any such use of this product.

TMTrademark of Corteva Agriscience and its affiliated companies.

All products listed are registered trademarks of their respective companies.

021324

Label Code: CN-30062-009-E

Replaces: CN-30062-008-E

Specimen Label Notes

Update to tank mix phrases and address



Reclaim™ II Herbicide

Parcours & Pâturages

GROUPÉ	4	HERBICIDE
--------	---	-----------

GROUPÉ	2	HERBICIDE
--------	---	-----------

L'herbicide Reclaim II permet une suppression prolongée de la symphorine occidentale, du rosier des prairies, de la potentille frutescente, du chalef argenté (saule de Wolf), du chardon des champs, du pissenlit, de l'armoise douce et de l'armoise de l'ouest dans les grands pâturages libres et les pâturages permanents.

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Ce co-emballage contient :

Herbicide Reclaim II A

N° D'HOMOLOGATION 30062 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

PRINCIPE ACTIF : Aminopyralide, présent sous forme de sel de potassium 52,50 %
Metsulfuron – méthyl 9,45 %

Avertissement, contient l'allergène sulfites
Granulés mouillables

Herbicide Reclaim II B

N° D'HOMOLOGATION 30063 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

PRINCIPE ACTIF : 2,4-D, présent sous forme d'ester de 2-éthylhexyle 660 g/L

Concentré émulsifiable



POISON

**AVERTISSEMENT – IRRITE LES YEUX ET LA PEAU
SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU**

CONTENU NET : Herbicide Reclaim II A: 0,1 kg - 450 kg
 Herbicide Reclaim II B: 1 L – 450 L

Corteva Agriscience Canada Company

Suite 240, 115 Quarry Park Rd. SE

Calgary, AB

T2C 5G9

1-800-667-3852

™ Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Cause une irritation de la peau. ÉVITER tout contact avec la peau. Nocif si ingéré. Sensibilisant potentiel de la peau. Peut irriter les yeux. Éviter tout contact avec les yeux.

Réentrée – Ne pas entrer ni permettre l'entrée de travailleurs dans la zone traitée durant la délai de sécurité (DS) de 12 heures.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION

Tout d'application au moyen d'un pulvérisateur à rampe et au moyen d'équipement aérien

- Pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et la réparation, porter des combinaisons sur une chemise à manches longues, des pantalons longs, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures. Rincer les gants avant l'enlèvement.
- Les gants ne sont pas nécessaires lors de l'application lorsque l'applicateur est dans un tracteur fermé ou dans la cabine d'un avion.
- Le recours à des signaleurs humains est interdit.

Application au moyen d'équipement portatif

- Pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et la réparation, porter des combinaisons sur une chemise à manches longues, des pantalons longs, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures.
- Se référer à la section Mode d'emploi pour l'équipement d'application qui pourrait être requis pour un usage en particulier.
- Pour les applications utilisant un pulvérisateur manuel à compression mécaniquement:
 - Les mélangeurs / chargeurs / applicateurs doivent également porter un appareil respiratoire s'ils manipuleront plus de 7,6 L d'herbicide Reclaim II B par jour.
 - NE PAS manipuler plus de 12,1 L de Reclaim II B par jour.

Se référer à la section Mode d'emploi pour des exigences additionnelles.

MÉLANGE

Système De Transfert

Pour les contenants de plus de 20 L, utiliser un système de transfert qui ne verse pas le produit à découvert lorsque le concentré liquide est transféré du contenant au réservoir du pulvérisateur. Les travailleurs doivent aussi se servir d'un système fermé en cas de manipulation de plus de 400 L par jour d'herbicide Reclaim II B.

PRÉCAUTIONS RELATIVES À LA DÉRIVE

Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est minime vers les zones d'habitations humaines et les zones d'activité humaine, telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en compte la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

PRÉCAUTIONS D'UTILISATION POUR L'OPÉRATEUR

- À tous les jours, porter des vêtements frais lavés et un équipement de protection propre.
- Rincer les gants avant de les enlever.
- Se laver les mains avant de manger, de boire, de consommer du tabac ou d'aller aux toilettes.
- Si l'herbicide a pénétré les vêtements, les enlever immédiatement; se laver à fond ensuite et mettre des vêtements propres. Jeter les vêtements et autres matières absorbantes ayant été imbibés ou très contaminés par ce produit concentré.
- Après avoir utilisé ce produit, enlever les vêtements et les laver séparément, puis se laver sans délai, et à fond, les mains et la peau exposée à l'eau et au savon. Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage des vêtements et de l'équipement de protection individuelle. S'il n'y a aucune directive, se servir d'un détergent et d'eau chaude. Garder et laver l'équipement de protection individuelle à part de la buanderie de maison.
- À la fin de la journée de travail, enlever les vêtements et prendre une douche à l'eau et au savon.
- Ne pas respirer les bruines de pulvérisation.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou encore noter le nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient. Ce produit peut causer une légère irritation aux yeux. Une surexposition au 2,4-D peut causer de la toux, une sensation de brûlure, des étourdissements ou une perte temporaire de coordination musculaire. D'autres effets possibles d'une surexposition comprennent de la fatigue, une faiblesse musculaire ou la nausée. Traiter selon les symptômes.

PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE

Ne pas entreposer ni expédier près des aliments pour les humains ou les animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Toxique pour les petits mammifères sauvages, les oiseaux, les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Observer les zones tampons de pulvérisation indiquées à la section MODE D'EMPLOI.

Ce produit chimique possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans les eaux souterraines. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer les eaux souterraines.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile. Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues. La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

ENTREPOSAGE

Pour éviter toute contamination, entreposer ce produit à l'écart de la nourriture humaine et animale. Ne pas entreposer ce produit avec des engrais, des semences, des insecticides, des fongicides ou d'autres herbicides destinés à être utilisés sur des cultures sensibles au 2,4-D.

ÉLIMINATION

Contenants recyclables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/ territoriale.

Contenants réutilisables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial/ territorial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial/ territorial de réglementation responsable.

INFORMATION GÉNÉRALE

L'herbicide Reclaim II, appliqué en postlevée, supprimer les mauvaises herbes à feuilles larges annuelles et pérennes, les plantes et arbustes envahissants dans les grands pâturages libres et les pâturages permanents. **Lire tous les énoncés de précaution avant d'utiliser ce produit.** Pour plus d'information, contacter votre représentant de Corteva Agriscience Canada Company (1-800-667-3852).

Pour de meilleurs résultats, appliquer l'herbicide Reclaim II sur des plantes en croissance active au moment de l'application.

PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

L'herbicide Reclaim II est sélectif et très actif contre les plantes à feuilles larges et les plantes ligneuses. Ce produit est recommandé dans les zones où la perte de plantes fourragères à feuilles larges, y compris les légumineuses, peut être tolérée. Des lésions à des plantes utiles, ou leur perte, peut survenir à moins de suivre les précautions suivantes. Ne pas appliquer le produit ni purger ou rincer l'équipement sur la végétation utile ou à proximité ou dans des endroits où leurs racines peuvent s'étendre ou dans des zones où le produit chimique peut être lessivé ou mis en contact avec leurs racines.

- Ne pas appliquer plus de 230 grammes par hectare d'herbicide Reclaim II A par saison de croissance annuelle dans les grands pâturages libres et les pâturages.
- Une seule application par saison de croissance est permise.
- Les zones traitées pour 24 mois de suppression ne doivent être traitées qu'à tous les deux ans.
- Appliquer l'herbicide Reclaim II avec un surfactant recommandé.
- L'herbicide Reclaim II ne peut pas être appliqué sur de l'herbe à gazon domestique ou commerciale.
- Le foin coupé provenant d'herbe traitée, dans l'année d'application, ne doit être utilisé que sur la ferme pour nourrir le bétail. Le fumier ou compost des animaux nourris au foin traité ne doit être utilisé que sur des sites enregistrés où la perte de plantes fourragères à feuilles larges, y compris les légumineuses, peut être tolérée. Contacter Corteva Agriscience Canada Company pour de plus amples renseignements sur les espèces de plantes à feuilles larges sensibles.

Plantes sensibles

Les effets herbicides du Reclaim II surviennent principalement à la suite d'assimilation par les racines et de translocation dans toute la plante. Toutefois, une action herbicide secondaire peut survenir par assimilation de l'aminopyralide par le sol. De très petites quantités d'herbicide Reclaim II peuvent tuer ou endommager les plantes sensibles à feuilles larges. N'effectuer une pulvérisation que si des lésions aux légumineuses fourragères sont tolérables. Faire attention pour éviter de pulvériser les plantes à feuilles larges utiles au cours des périodes de croissance et de dormance.

Ne pas effectuer d'application à la limite du feuillage (le bord extrême du couvert des arbres) des conifères et des arbres à feuilles caduques utiles, à moins que des lésions ne soient tolérables. User de prudence en utilisant des produits à base d'aminopyralide autour d'espèces à systèmes de racines latérales étendues, d'espèces à enracinement superficiel et celles qui se propagent par marcottage.

Ne pas utiliser les fauchures ou le foin provenant de plantes traitées à l'aminopyralide pour constituer du compost ou du paillis. Les résidus d'aminopyralide sont éliminés par les animaux sans avoir été transformés et sont encore actifs sur le plan herbicide. Ne pas utiliser autour des plantes sensibles le fumier des animaux s'étant nourris dans les zones traitées ou à qui on aura donné du fourrage traité. Ne pas déplacer le bétail des zones de broutage traitées à des zones de culture à feuilles larges avant de l'avoir laissé brouter à un endroit non traité durant 3 jours.

Les légumes, fleurs, raisins, arbres fruitiers et autres plantes utiles sont sensibles au 2,4-D, même en quantité négligeable. Faire bien attention de ne pas effectuer de pulvérisation sur ces types de plantes ni de laisser les bruines dériver sur elles au cours de leur période de croissance ou de dormance. À des températures plus élevées, la vaporisation peut endommager les plantes sensibles poussant à proximité. Ce produit peut endommager les pelouses ou les prés s'il est appliqué avant que le gazon ne soit bien pris. De plus, la plupart des légumineuses peuvent être endommagées ou tuées.

Si on utilise un pulvérisateur portatif, ne pas appliquer ce produit directement sur les plantes ornementales ou les jardins ni laisser le brouillard de pulvérisation y dériver.

Ne pas pulvériser les racines d'arbres ou de plantes ornementales.

Mélanges en réservoir

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons de pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Corteva Agriscience Canada Company au 1-800-667-3852 ou www.corteva.ca pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

MODE D'EMPLOI

LIRE ATTENTIVEMENT TOUTES LES INSTRUCTIONS AVANT L'APPLICATION. LE NON-RESPECT DES INSTRUCTIONS FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE PEUT ENTRAÎNER UNE SUPPRESSION IRRÉGULIÈRE DES MAUVAISES HERBES.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser lutter contre les organismes nuisibles en milieu aquatiques.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

NOTE : L'utilisation d'herbicides peut dépendre des conditions locales. Les autorités agricoles provinciales émettent des recommandations selon ces conditions. S'assurer que l'utilisation de ce produit est conforme à tous les règlements applicables.

Application par pulvérisateur agricole

NE PAS appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre grossier de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application aérienne

NE PAS appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à la hauteur de vol sur le site de l'application. NE PAS pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre grossier de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). Réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef. L'espacement des buses le long de la rampe d'aspersion NE DOIT PAS dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

GRANDS PÂTURAGES LIBRES ET PÂTURAGES PERMANENTS

Appliquer l'herbicide Reclaim II sur les grands pâturages libres et les pâturages permanents lorsque la végétation non voulue visée est en croissance active. Ne pas effectuer d'applications dans des conditions froides et sèches ou autres conditions de stress environnemental. Seuls les mauvaises herbes et arbustes présents au moment de l'application seront supprimés. Les mauvaises herbes et les arbustes qui émergent après l'application ne seront pas supprimés. Appliquer par voie aérienne (minimum de 30 L de volume de pulvérisation/ha) ou par voie terrestre (minimum de 200 L/ha de volume de pulvérisation total) pour assurer une couverture uniforme. Pour obtenir une meilleure couverture, utiliser 50 litres/ha pour l'application aérienne. Suivre toutes les directives à Méthodes de mélange concernant les exigences de surfactant et l'ordre du mélange.

TAUX D'APPLICATION HERBICIDE RECLAIM II – SUPPRESSION TOUT AU LONG DE LA SAISON

Taux d'Herbicide	Mauvaises herbes à feuilles larges		
Reclaim II A 135 g/ha	armoïse absinthe tournesol annuel laiteron potager	scabieuse des champs sagesse-des-chirurgiens salsifis majeur	laitue scariole amarante fausse-blite amarante à racine rouge
Reclaim II B 1,7 L/ha	neslie paniculée armoïse bisannuelle bardanette épineuse chardon vulgaire bardane vergerette du Canada verge d'or du Canada chardon des champs stellaire moyenne trèfle lampourde gloutron sénéçon vulgaire petite herbe à poux tanaïse vulgaire spargoute des champs saponnaire des vaches pissenlit moutarde des chiens liseron des champs (parties épigées seulement) lépidie des champs	renouée scabre herbe à gomme galinsoga cilié épervière ortie royale liseron des haies cranson dravier ortie de la Caroline kochia à balais* renouée persicaire chénopode blanc chardon penché crépis des toits chénopode glauque marguerite blanche (pré- bourgeon) armoïse douce laiteron des champs plantain chardon épineux	centaurée de Russie soude roulante matricaire inodore bourse-à-pasteur centaurée maculée tabouret des champs érodiolium cicutaire mélilot renoncule âcre sarrasin de Tartarie amarante blanche vesce canola spontané symphorine occidentale renouée liseron moutarde des champs radis sauvage centaurée du solstice
	Arbustes		
	chalef argenté		

*Biotypes non résistants aux ALS

Taux d'Herbicide	Plantes indiquées ci-dessus plus: Mauvaises herbes à feuilles larges	
Reclaim II A 170 g/ha	Gnaphale patience crépue épilobe à feuilles étroites	antennaire négligée onoporde acanthe luzerne spontanée
Reclaim II B 1,7 L/ha	bertéroa blanc lépidie à feuilles larges armoïse de l'ouest	herbe à poux vivace carotte sauvage fraisier des champs
	Arbustes	
	potentille frutescente	rosier des prairies

Taux d'Herbicide	Plantes indiquées ci-dessus plus: Mauvaises herbes à feuilles larges	
Reclaim II A 200 g/ha	gypsophile paniculée jusquiame noire gaillet gratteron	chondrille carvi sauvage panais sauvage
Reclaim II B 1,7 L/ha		

Taux d'Herbicide	Plantes indiquées ci-dessus plus: Mauvaises herbes à feuilles larges	
Reclaim II A 230 g/ha	centaurée jacée centaurée diffuse** cynoglosse officinale	épervière orangée*** salicaire pourpre cranson dravier
Reclaim II B 1,7 L/ha	renouée du Japon grande molène	épervière jaune***

**Appliquer Reclaim II A à raison de 230 g/ha + Reclaim II B à raison de 1,7 L/ha quand les plantes sont en pleine croissance et le moment optimal d'application est du stade de rosette jusqu'au stade de montée en graines ou en automne. Les plantes seront contrôlées par l'application de mi-été et d'automne même si les plantes ne présentent aucune modification de forme ou de stature durant l'année d'application.

*** Appliquer Reclaim II A à raison de 230 g/ha + Reclaim II B à raison de 1,7 L/ha lorsque les plantes sont au stade de montée en graines.

HERBICIDE RECLAIM II – SUPPRESSION JUSQU'À 12 MOIS APRÈS L'APPLICATION

Taux d'Herbicide	Mauvaises herbes à feuilles larges	
Reclaim II A 135 g/ha	chardon des champs* pissenlit	matricaire inodore fraisier des champs
Reclaim II B 1,7 L/ha		

* Enlever la végétation compétitive peut entraîner l'apparition de nouvelles pousses de chardon des champs.

Taux d'Herbicide	Plantes indiquées ci-dessus plus: Mauvaises herbes à feuilles larges	
Reclaim II A 170 g/ha	armoise de l'ouest	
	Arbustes	
Reclaim II B 1,7 L/ha	potentille frutescente	symphorine occidentale
	Mauvaises herbes réprimées à ce taux	
	armoise douce	rosier des prairies

Taux d'Herbicide	Plantes indiquées ci-dessus plus: Mauvaises herbes à feuilles larges	
Reclaim II A 200 g/ha	armoise douce	rosier des prairies
	Arbustes	
Reclaim II B 1,7 L/ha	chalef argenté (saule de Wolf)	

Taux d'Herbicide	Plantes indiquées ci-dessus plus: Mauvaises herbes à feuilles larges	
Reclaim II A 230 g/ha	épervière orangée*	
Reclaim II B 1,7 L/ha		

*Appliquer Reclaim II A à raison de 230 g/ha + Reclaim II B à raison de 1,7 L/ha lorsque les plantes sont au stade de montée en graines.

HERBICIDE RECLAIM II – SUPPRESSION JUSQU'À 24 MOIS APRÈS L'APPLICATION

Taux d'Herbicide	Mauvaises herbes à feuilles larges	
Reclaim II A 135 g/ha	pissenlit	fraisier des champs
Reclaim II B 1,7 L/ha		

Taux d'Herbicide	Plantes indiquées ci-dessus plus: Mauvaises herbes à feuilles larges	
Reclaim II A 170 g/ha	armoise douce	
	Répression jusqu'à 24 mois après l'application	
Reclaim II B 1,7 L/ha	chardon des champs *	
	Arbustes	
	rosier des prairies	

* Enlever la végétation compétitive peut entraîner l'apparition de nouvelles pousses de chardon des champs.

Taux d'Herbicide	Plantes indiquées ci-dessus plus: Mauvaises herbes à feuilles larges	
Reclaim II A 200 g/ha	Chardon des champs*	
	Arbustes	
Reclaim II B 1,7 L/ha	chalef argenté (saule de Wolf) symphorine occidentale	rosier des prairies

* Enlever la végétation compétitive peut entraîner l'apparition de nouvelles pousses de chardon des champs.

Taux d'Herbicide	Plantes indiquées ci-dessus plus: Mauvaises herbes à feuilles larges	
Reclaim II A 230 g/ha	armoise de l'ouest	
	Arbustes	
Reclaim II B 1,7 L/ha	potentille frutescente	

MÉLANGES EN RÉSERVOIR AVEC L'HERBICIDE RECLAIM II

Taux d'Herbicide	Mauvaises herbes supprimées et des commentaires
Reclaim II A 135- 230 g/ha	<p>À utiliser dans l'Ouest de Canada seulement</p> <p>Se référer à l'étiquette de l'herbicide Gazon XC pour autres mauvaises herbes supprimées</p> <p>PRÉCAUTIONS ET RESTRICTIONS SPÉCIFIQUES DE MÉLANGES EN RÉSERVOIR:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et la réparation, porter des combinaisons sur une chemise à manches longues, des pantalons longs, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures. Des lunettes de protection (lunettes ou écran facial) sont également nécessaires lors du mélange et du chargement. • Pour les applications utilisant un pulvérisateur manuel à compression mécaniquement: <ul style="list-style-type: none"> ○ Les mélangeurs / chargeurs / applicateurs doivent également porter un appareil respiratoire s'ils manipuleront plus de 5 kg e.a de 2,4-D par jour. ○ NE PAS manipuler plus de 8 kg e.a. de 2,4-D par jour.
Reclaim II B 1,7 L/ha	
+ Gazon™ XC Herbicide 2,47 L/ha	

Délais à respecter avant la récolte/pâturage

- Il n'y a pas de restrictions sur le plan du pâturage pour le bétail (sauf pour les animaux laitiers en lactation) dans les zones traitées.
- Ne pas laisser paître les animaux laitiers en lactation dans les 7 jours suivant l'application.
- Délai à respecter avant de récolter le fourrage ou de couper le foin : 30 jours après l'application.
- Retirer des champs traités le bétail au moins 3 jours avant qu'il ne soit envoyé à l'abattoir.
- Laisser le bétail paître durant 3 jours dans une zone non traitée (ou le nourrir de foin non traité) avant de le transférer dans des zones où se trouvent des cultures à feuilles larges sensibles.

MÉTHODES DE MÉLANGE

Si Reclaim II B est exposé à une température au-dessous de -20 °C, le réchauffer jusqu'à une température d'au moins 5° C et bien mélanger avant l'utilisation.

Mélange avec eau

1. Remplir le réservoir de pulvérisation au 3/4 d'eau propre.
2. Ajouter la quantité requise d'herbicide Reclaim II A tout en agitant. Il peut être nécessaire d'effectuer une pré-bouillie s'il y a peu ou pas d'agitation, ou si l'on se sert d'un système par injection, ou si l'herbicide est d'abord ajouté à un autre réservoir que le réservoir de pulvérisation.
3. Ajouter la quantité requise d'herbicide Reclaim II B tout en agitant.
4. Ajouter le surfactant recommandé (tel que Adjuvant Gateway, AG-SURF, AGRAL 90 ou CITOWETT PLUS) à 0,2 % v/v ou 2 litres par 1000 litres de solution pulvérisable.
5. Ajouter un agent antimoussant, si requis.

MÉTHODES D'APPLICATION

GESTION DES PLANTES ENVAHISSANTES

Pratiques de gestion des plantes envahissantes

On peut appliquer l'herbicide Reclaim II en postlevée en tant que traitement généralisé ou par application localisée ou par bandes pour supprimer les plantes envahissantes. Les applications en postlevée doivent être effectuées avant le stade du bourgeon ou de floraison précoce, à moins d'indication contraire. Les résultats sont meilleurs lorsque le volume de pulvérisation est suffisant pour couvrir uniformément les plantes traitées. Pour obtenir une absorption et une translocation optimales, ne pas effectuer de coupe, de fenaison, de déchiquetage dans les zones traitées et laisser intactes celles-ci durant au moins 7 jours suivant l'application.

L'herbicide Reclaim II peut représenter un composant important de programmes de gestion intégrée de la végétation conçus pour rétablir des communautés de plantes utiles. Pour maximiser et augmenter les avantages de la suppression de mauvaises herbes que procure l'herbicide Reclaim II, il est important que d'autres pratiques de gestion de la végétation, y compris la gestion de pâturage, la fertilisation, le brûlage dirigé, le fauchage mécanique, le désherbage à la main, la lutte biologique et autres méthodes, soient utilisées selon une séquence et des combinaisons appropriées afin de diminuer davantage les effets nocifs des plantes envahissantes sur les plantes utiles et favoriser le développement des communautés de plantes utiles. Consulter des spécialistes agricoles et de gestion des terres et/ou les conseils sur les plantes envahissantes locaux. Ces organismes peuvent conseiller sur les meilleures pratiques de gestion et le développement de programmes de gestion intégrée de la végétation. Réagir rapidement suite à une détection précoce de nouvelles plantes envahissantes représente une stratégie clé de gestion des plantes envahissantes. Le confinement, l'éradication et la suppression sont essentiels à la gestion de plantes envahissantes établies qui s'étendent.

Grands pâturages et prés

N'effectuer qu'une seule application par année pour supprimer les plantes envahissantes. Pour de meilleurs résultats, traiter les plantes envahissantes lorsqu'elles sont en croissance active et dans des conditions favorables à la croissance. Le mélange en réservoir d'herbicide Reclaim procure également une suppression en prélevée des graines en germination et une suppression des semis en émergence de plantes vulnérables suivant l'application.

Pour réduire la propagation de plantes envahissantes, il est important de traiter les plantes envahissantes identifiées dans la zone visée tout en observant les zones tampons de pulvérisation requises pour les applications généralisées. Lorsque le vent souffle dans la direction opposée, revenir pour terminer la pulvérisation complète de la population des plantes visées.

Applications sur plante individuelle, localisée ou par bandes

Un composant important des programmes de gestion des plantes envahissantes est la détection précoce et l'éradication. Les directives pour les plantes individuelles ou les applications localisées ou par bandes peuvent servir à arrêter la propagation de plantes envahissantes. Ceci est particulièrement important dans les zones riveraines, où il est préférable d'utiliser une application localisée plutôt qu'un traitement généralisé. Utiliser le tableau de mélange suivant pour mélanger Reclaim II A et Reclaim II B avec suffisamment d'eau et de surfactant pour obtenir la bonne quantité de solution pulvérisable. Utiliser un appareil conçu pour une application sur plante individuelle, localisée ou par bandes, comme un pulvérisateur à dos ou un tuyau avec pistolet, pour pulvériser les mauvaises herbes envahissantes. Mouiller à fond et uniformément le feuillage de toutes les plantes visées mais pas

jusqu'au point de ruissellement. Diriger le jet loin des habitats aquatiques et des plantes terrestres non visées.

Tableau de mélange

Reclaim II A	Reclaim II B	Surfactant*	Solution pulvérisable (eau et herbicide)
2 – 2,3 grammes	14,5 – 17 mL	20 mL	10 litres
20 – 23 grammes	145 – 170 mL	200 mL	100 litres
200 – 230 grammes	1450 – 1700 mL	2000 mL	1000 litres

*Surfactant recommandé tel que Adjuvant Gateway, Ag-Surf, Agral 90 ou Citowett Plus

Utiliser le taux le plus élevé de la fourchette lorsque les conditions de croissance sont moins favorables ou lorsque le feuillage des plantes est élevé et dense.

Traitement généralisé (Applications terrestres et aériennes)

Des applications d'herbicide Reclaim II peuvent être faites une fois que les graminées sont bien établies (qu'elles ont développé un bon système de racines secondaire et qu'elles affichent une bonne vigueur).

(1) Application terrestre

Au moyen d'équipement terrestre, appliquer l'herbicide Reclaim II en tant que traitement généralisé pour supprimer les mauvaises herbes à feuilles larges et les plantes et arbustes envahissants indiqués. Appliquer l'herbicide Reclaim II aux taux recommandés dans un volume de pulvérisation total minimum de 200 L/ha. Utiliser les meilleures stratégies d'application existantes minimisant la dérive hors-site, y compris celles liées aux conditions météorologiques (p. ex. direction du vent, vitesse du vent lente) et à l'équipement d'application (p. ex. grosses gouttelettes, minimisation de la hauteur au-dessus du couvert). Observer toutes les directives indiquées à Méthodes de mélange pour les exigences concernant le surfactant et l'ordre du mélange.

(2) Application aérienne

Utiliser l'herbicide Reclaim II en tant que traitement généralisé par voie aérienne pour supprimer les mauvaises herbes à feuilles larges et les plantes et arbustes envahissants indiqués. Appliquer l'herbicide Reclaim II aux taux recommandés dans un volume de pulvérisation minimum de 30 L/ha par air. Pour obtenir une meilleure couverture, utiliser 50 litres/ha. Utiliser les meilleures stratégies d'application existantes minimisant la dérive hors-site, y compris celles liées aux conditions météorologiques (p. ex. direction du vent, vitesse du vent lente) et à l'équipement d'application (p. ex. grosses gouttelettes, minimisation de la hauteur au-dessus du couvert). Observer toutes les directives indiquées à Méthodes de mélange pour les exigences concernant le surfactant et l'ordre du mélange.

MODE D'EMPLOI

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Mises en garde concernant l'utilisation

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. N'appliquer que dans des conditions de bonnes pratiques telles que décrites dans le *Guide national d'apprentissage Application de pesticides par aéronef* élaboré par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé. Ne pas utiliser de signaleurs humains.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, une combinaison et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements de protection doivent être nettoyés régulièrement.

Mises en garde propres au produit

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-800-667-3852. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes:

Volume : Appliquer l'herbicide Reclaim II aux taux recommandés dans un volume de pulvérisation minimum de 30 L/ha par air. Pour obtenir une meilleure couverture, utiliser 50 litres/ha.

Éviter la dérive sur le site d'application. L'interaction de plusieurs facteurs tels que l'équipement et la température déterminent le potentiel de dérive. Les utilisateurs doivent envisager tous ces facteurs pour prendre leurs décisions.

Suivre les exigences de gestion de la dérive suivantes pour éviter toute dérive pendant les applications aériennes :

1. La distance des buses le plus à l'extérieur sur la rampe ne doit pas mesurer plus de 75 % de la longueur de l'envergure des ailes ou des hélices de l'hélicoptère.
2. Les buses doivent toujours pointer vers l'arrière parallèlement à l'écoulement d'air et ne jamais pointer vers le bas sur un angle de plus de 45 degrés.

Instructions de nettoyage du pulvérisateur

Pour éviter des dommages aux plantes utiles, laver à fond l'équipement utilisé pour appliquer ce produit avant de le réutiliser ou de s'en servir pour appliquer d'autres produits chimiques.

1. Immédiatement après la pulvérisation, vider le réservoir. Toute contamination de l'extérieur de l'équipement de pulvérisation doit être nettoyée à l'eau propre.
2. Premier rinçage:
 - Rincer l'intérieur du réservoir à l'eau propre puis remplir le réservoir avec une quantité d'eau d'au moins le dixième du volume du réservoir.
 - Agiter et faire circuler durant 15 minutes, puis rincer à travers la rampe et les buses.
 - Enlever les capuchons d'extrémité ou les soupapes à bille ouverte au bout de chaque section de rampe et rincer la solution à travers les extrémités de rampe pour s'assurer qu'il n'y a pas de solution emprisonnée entre l'extrémité de la rampe et les buses.
 - Vider le réservoir complètement.
3. Deuxième rinçage:
 - Remplir le réservoir d'eau propre.
 - Ajouter du All Clear Spray Tank Decontaminator, du Clean-Out Spray Tank Cleaner, ou 1 L d'ammoniaque domestique (contenant au moins 3 % d'ammoniaque) par 100 L d'eau, ou des agents de nettoyage de réservoirs similaires selon les recommandations du fabricant, tout en remplissant le réservoir d'eau propre.
 - Agiter puis rincer brièvement la rampe et les tuyaux avec la solution de nettoyage. Finir de remplir avec de l'eau pour s'assurer que le réservoir est plein. Laisser agir durant 15 minutes en

agitant. Vider le réservoir de la solution à travers les tuyaux. Enlever les capuchons d'extrémité ou les soupapes à bille ouverte au bout de chaque section de rampe et rincer la solution à travers les extrémités de rampe pour s'assurer qu'il n'y a pas de solution emprisonnée entre l'extrémité de la rampe et les buses.

- Si c'est possible, laisser la solution reposer dans le réservoir du pulvérisateur et dans les rampes pour une durée prolongée, toute la nuit si possible.
- Après avoir rincé la rampe et les tuyaux, vider le réservoir complètement.
- Enlever les buses et les tamis pour les laver séparément avec un agent de nettoyage ou une solution d'ammoniacale (100 mL dans 10 L d'eau).

4. Troisième rinçage:

- Rincer l'intérieur du réservoir à l'eau propre puis rincer à travers les rampes et les tuyaux avec une quantité d'eau d'au moins le dixième du volume du réservoir.
- Enlever les capuchons d'extrémité ou les soupapes à bille ouverte au bout de chaque section de rampe et rincer la solution à travers les extrémités de rampe pour s'assurer qu'il n'y a pas de solution emprisonnée entre l'extrémité de la rampe et les buses.
- Vider le réservoir complètement.

Ne pas utiliser d'ammoniacale avec un agent chloré de blanchiment. Un tel mélange libère un gaz sentant le chlore et le moisi pouvant causer une irritation des yeux, du nez, de la gorge et des poumons. Ne pas nettoyer l'équipement dans un endroit encloué.

ZONES TAMPONS DE PULVÉRISATION

Une zone tampon de pulvérisation N'EST PAS requise pour:

- les utilisations faisant appel à un équipement d'application portatif permises sur la présente étiquette.

Les zones tampons de pulvérisation indiquées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (comme les prairies, les zones forestières, les plantations brise-vent, les terres à bois, les haies, les zones riveraines et les arbustes) et des habitats d'eau douce sensibles (comme les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les cuvettes des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides).

Méthode d'application	Culture		Zones tampons de pulvérisation requises (en mètres) pour la protection d'un :	
			Habitat d'eau douce	Habitat terrestres
Pulvérisateur agricole	Pâturages permanents et grands pâturages libres		10	15
Aérienne	Pâturages permanents et grands pâturages libres	Voilure fixe (grosse)	175	750
		Voilure tournante (grosse)	150	650
		Voilure fixe (de grosse à très grosse)	125	475
		Voilure tournante (de grosse à très grosse)	100	325
		Voilure fixe (très grosse)	100	375

		Voilure tournante (très grosse)	90	225
		Voilure fixe (de très grosse à extrêmement grosse)	80	250
		Voilure tournante (de très grosse à extrêmement grosse)	70	175

Lorsque les mélanges en cuve sont permis, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon de pulvérisation la plus grande (la plus restrictive) indiquée pour chacun des produits utilisés dans le mélange en cuve, puis appliquer en utilisant le calibre de gouttelettes le plus gros (selon la classification de l'ASAE) parmi ceux indiqués sur l'étiquette des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons sans pulvérisation associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon dans la section Pesticides du site Canada.ca.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que l'herbicide Reclaim II contient des herbicides appartenant à la fois au groupe 4 et au groupe 2. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer des plantes naturellement résistantes à l'herbicide Reclaim II et à d'autres herbicides du groupe 4 et 2. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de cette population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- S'il y a lieu, utiliser l'herbicide Reclaim II ou les herbicides du même groupe 4 et 2 en alternance avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes au champ, et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides d'un groupe différent, si cet emploi est permis. Le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation de pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une seule des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines de mauvaises herbes sur le site touché en utilisant éventuellement un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.

- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis relativement à la gestion de la résistance aux pesticides et à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Corteva Agriscience Canada Company au 1-800-667-3852 ou à www.corteva.ca.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

TM Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées

Tous les produits énumérés sont des marques déposées de leurs compagnies respectives.

021324

Code de l'étiquette: CN-30062 30063-009-F

Remplace: CN-30062 30063-008-F